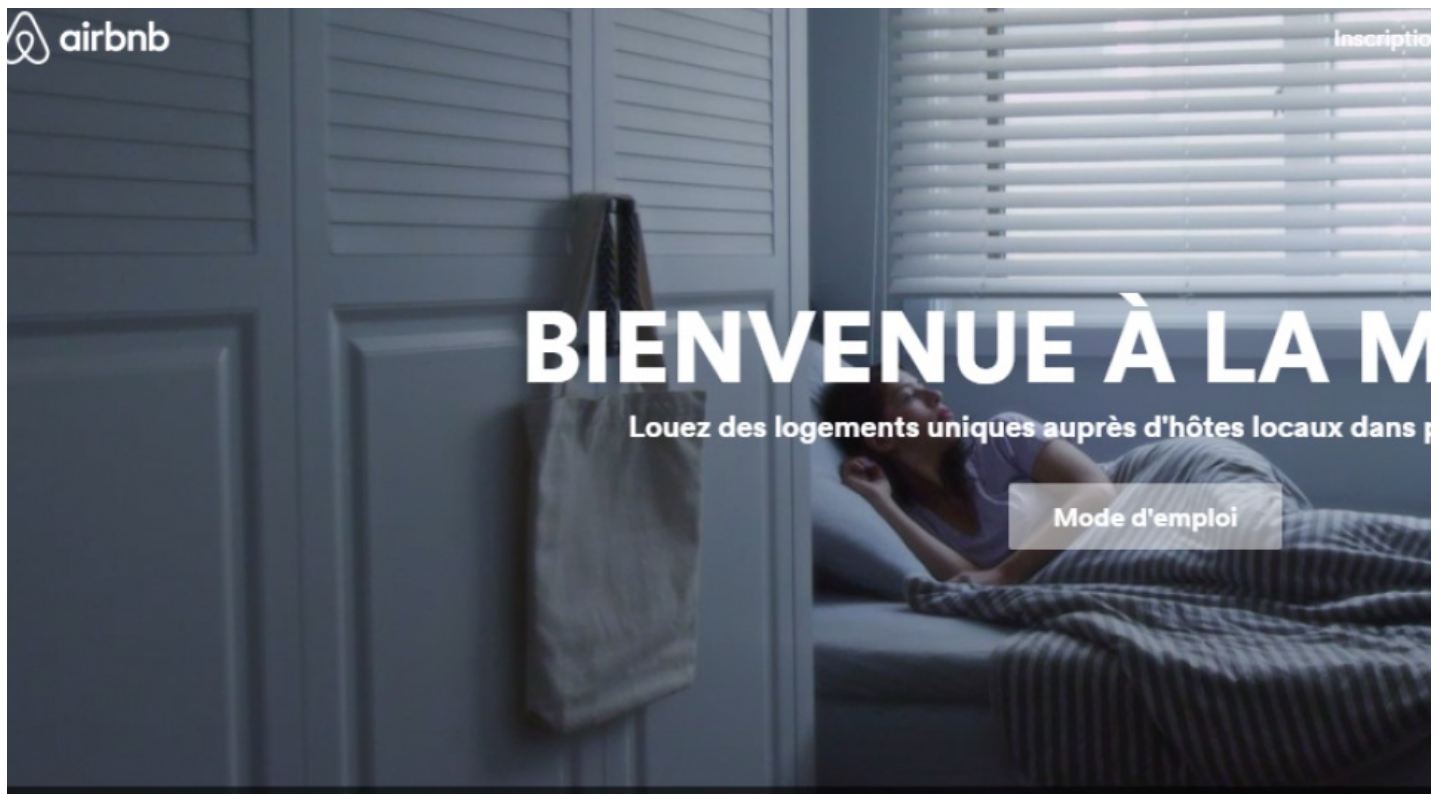


Uber, airbnb et autres géants de l'internet : l'emploi salarié a-t-il commencé à se dissoudre dans l'économie numérique ?



Permettant notamment de réduire les coûts, les nouvelles technologies ont changé certains métiers et ont conduit naturellement à de nouvelles formes de relation de travail.

Avec Gilles Saint-Paul

Atlantico - Maurice Lévy a récemment noté dans une tribune dans le Financial Times que le concept d'emploi salarié voyait actuellement une dissolution, avec l'émergence de nouveaux types d'échanges, à la limite entre l'auto-entrepreneur et l'employé. Pour exemple, le concept de l'application Uber, qui propose à des conducteurs particuliers d'être chauffeurs de taxi. Si ces derniers peuvent jouir d'une grande liberté dans l'aménagement de leur emploi du temps par exemple, les responsabilités en matière juridique au titre de l'exercice des prestations leur incombe à eux-seuls. De même et à la différence des auto-entrepreneurs, les clients ne proviennent que d'une seule source (Uber). En quoi s'agit-il d'une nouvelle forme de relation professionnelle ? Quelle définition remet-elle en cause ?

Gilles Saint-Paul : Les nouvelles technologies conduisent naturellement à l'émergence de nouvelles formes de relations de travail. Elles permettent aux entreprises d'acheter non plus du temps de travail, comme c'est le cas dans le cadre du salariat, mais des tâches au détail. De l'autre côté du marché, l'individu peut également fournir ses services non plus en gros, mais au détail. Cela remet en question la notion même de métier. Ainsi, avec Uber, chauffeur de taxi n'est plus un métier, mais une activité d'appoint.

Quels sont les avantages concrets de cette "uberisation" pour les collaborateurs ? Et pour l'entreprise ?

Les nouvelles technologies permettent de réduire les coûts fixes et les coûts d'entrée sur un marché. Désormais, n'importe qui peut utiliser sa voiture comme capital productif et en tirer des bénéfices. Le problème de mise en relation avec la clientèle, qui auparavant constituait le principal coût fixe, est résolu grâce à Internet. D'un point de vue économique, des gains de l'échange auparavant inexploités sont générés, grâce au fait que l'individu se sert de sa voiture au lieu de la laisser inutilisée, tout en rentabilisant un temps dont il dispose et dont il considère que le meilleur usage qu'il puisse en faire est de gagner de l'argent. Quant au fait que les clients ne proviennent que d'une source, c'est un aspect purement transitoire. Il y aura un jour plusieurs plateformes en concurrence pour mettre en relation les prestataires de service avec leurs clients.

Quelles peuvent en être les limites ? Peut-on parler d'une obsolescence des relations définies par les cadres légaux devant la libéralisation des forces de travail ?

Ces nouvelles formes de travail remettent en question la conception de notre Etat-providence. Celui est en effet fondé, notamment quant à son financement, sur le modèle du salarié à temps plein, faisant toute sa carrière en France, avec un nombre réduit de postes au cours de sa vie professionnelle. Le développement des nouveaux types de travail n'est évidemment pas étranger au poids considérable de la fiscalité sur l'emploi, lui-même dû à la générosité de l'Etat-providence. Avec l'évolution des formes de travail, il va être de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de s'assurer des rentrées fiscales nécessaires au financement de notre modèle social ; de plus, les problèmes de portabilité des droits vont se poser de façon de plus en plus aigüe ; par exemple le coût administratif de reconstruction d'une carrière afin de déterminer les droits à la retraite ira en explosant. La relation salariale ne correspondait pas seulement à un moment donné du développement technologique, elle permettait aussi à l'Etat de contrôler facilement l'individu, afin d'établir ses devoirs et ses droits. La vente de tâches au détail à des intermédiaires divers remet en cause ce modèle, et conduira à terme à décollectiviser la protection sociale, c'est-à-dire à laisser aux individus la responsabilité de leur couverture contre le chômage, la maladie et la vieillesse.

De quels processus plus profond est-ce la conséquence ?

Ces évolutions résultent d'un processus général de fragmentation du travail, qui permet aux personnes de s'affranchir de leur dépendance envers une organisation. Alors qu'à l'époque de la chaîne de montage, il n'était pas possible d'isoler la contribution de chacun, ce qui permettait par exemple aux syndicats d'obtenir des salaires élevés malgré le caractère banal et routinier des tâches, ce temps est révolu. Désormais, les tâches peuvent être isolées les unes des autres et rémunérées à leur contribution effective. Ce qui offre plus de flexibilité des deux côtés du marché – par exemple cela permet aux personnes sans emploi de reprendre une activité sans être tributaire d'un employeur – mais c'est sans doute un facteur d'inégalité salariale : Si les personnes qui se trouvent à la marge du marché du travail en bénéficient (chômeurs, étudiants, retraités...), les employés des grandes entreprises du secteur protégé, ainsi que ceux qui à divers titres avaient des rentes comme les chauffeurs de taxi, en pâtissent.